

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achilles-
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M^{me} Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 23 mars 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE237231004

Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trente-six (36) mois avec les firmes GLT+ inc. (contrat # 1: 1 100 333,75 \$ taxe incluses) et Macogep inc. (contrat # 2: 921 122,21 \$ taxes incluses), pour l'estimation des coûts de construction de différents projets sous la responsabilité du Service des infrastructures du réseau routier. Dépense totale de 2 021 455,96 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public 22-19632 - (3 soumissionnaires), avec deux (2) options de prolongations de douze (12) mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE237231004

Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trente-six (36) mois avec les firmes GLT+ inc. (contrat # 1: 1 100 333,75 \$ taxes incluses) et Macogep inc. (contrat # 2: 921 122,21 \$ taxes incluses), pour l'estimation des coûts de construction de différents projets sous la responsabilité du Service des infrastructures du réseau routier. Dépense totale de 2 021 455,96 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public 22-19632 - (3 soumissionnaires), avec deux (2) options de prolongations de douze (12) mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées.

À sa séance du 22 février 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

Contrat n° 1

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 8 mars 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont expliqué avoir recours à des firmes externes, spécialisées en estimation, afin de les appuyer dans la préparation de cahiers des charges pour des projets de construction et de réfection d'infrastructures urbaines puisque le volume dépasse la capacité des ressources internes, particulièrement dans les périodes de pointe. Ils ont rappelé que la préparation des estimations est une étape importante, qui peut influencer le processus décisionnel d'adjudication, comme en est fréquemment témoin la Commission.

L'appel d'offres en lien avec ce dossier décisionnel, qui a été publié du 2 novembre au 6 décembre 2022, comprend un volet pour valider le coût des travaux et un autre pour supporter l'équipe d'estimation interne. Parmi les 11 preneurs du cahier des charges, trois d'entre eux ont déposé une soumission. L'analyse des prix présentés par les adjudicataires pour le contrat n° 1 et le contrat n° 2 révèle respectivement des écarts de (-9,4 %) et de 2,5 % avec la dernière estimation. Devant ces résultats et face à la conformité des soumissions, le Service des infrastructures du réseau routier a conclu en recommandant d'aller de l'avant avec l'octroi de ces ententes-cadres.

Au terme de la présentation, les membres ont notamment demandé des explications sur les raisons de désistement évoquées par les preneurs du cahier des charges. D'après les personnes-ressources, plusieurs firmes n'avaient pas les équipes pour répondre aux exigences de la Ville. Également, le Service a voulu innover cette année en incluant au contrat le prêt d'une ressource externe afin de développer l'expertise interne dans le domaine des ponts et tunnels. Il est possible que certaines firmes aient été refroidies par cette exigence. D'ailleurs, il y avait quatre lots et seulement deux ont été comblés, ce qui témoigne du faible nombre de joueurs dans le domaine. Également, la Commission a voulu savoir si les deux adjudicataires feront l'objet d'une évaluation de la performance. Les responsables ont répondu par l'affirmative et ont souligné que les firmes seront soumises à une évaluation de rendement.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

Contrat n° 1

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE237231004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.